

**DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

**DU SEMINAIRE DE PRE-EVALUATION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE**

**BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME**

**DOUALA, LE 25 FEVRIER 2019**

**Monsieur le Secrétaire Permanent du Groupe  
d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique  
Centrale (GABAC);**

**Monsieur le Directeur de l'ANIF ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

**Chers participants.**

Au mois de novembre de l'année dernière, à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé, j'ai personnellement présidé la cérémonie d'ouverture du séminaire de lancement de l'Évaluation Nationale des Risques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au Cameroun

Comme ce fut le cas ce 18 novembre 2018, le plaisir est encore le mien de me retrouver parmi vous ce jour du 25 février 2019, cette fois-ci à l'hôtel SAWA de Douala, pour poser le premier acte de cet atelier consacré à la préparation de l'évaluation mutuelle de notre dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Je souhaite une chaleureuse et cordiale bienvenue à Douala, au Cameroun à Monsieur le Secrétaire Permanent du GABAC et à toute sa dynamique équipe.

Monsieur le Secrétaire Permanent, votre implication personnelle pour la tenue de ces assises, doublée de votre significative présence témoignent de l'importance que le GABAC, en sa qualité d'Organisme Régional de Type GAFL,

accorde à cette activité qui constitue à n'en point douter la mission essentielle de votre organisme.

**Mesdames et Messieurs ;**

**Distingués invités,**

Comme je viens de le relever, à Yaoundé, il a été question de l'Evaluation Nationale des Risques. Aujourd'hui nous parlons de l'Evaluation Mutuelle. Deux types d'évaluation qui peuvent prêter à confusion pour la compréhension du profane.

Monsieur le Secrétaire Permanent, merci d'avoir pris soin, dans votre allocution, de préciser, le fondement, le rôle et la finalité de chacune de ces évaluations.

Je retiens que nous sommes là dans le cadre de la mise œuvre de la nouvelle méthodologie du GAFI, adoptée en 2012, laquelle requiert, suivant les dispositions de la Recommandation première, que chaque Etat fasse une analyse et procède par une approche fondée sur les risques afin de lutter

efficacement contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Monsieur le Secrétaire Permanent, le Cameroun a déjà entamé les activités nécessaires pour se conformer à cette exigence. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour demander au Directeur de l'ANIF, coordonnateur de cette activité de veiller et d'engager les différents groupes de travail à respecter les délais que nous nous sommes fixés pour rendre le rapport de notre première évaluation nationale des risques.

**Mesdames et Messieurs,**

La seconde évaluation mutuelle, objet des présentes assises, vient après celle de 2008. Depuis lors, le Cameroun a déployé de nombreux efforts pour renforcer son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement.

Lors de l'atelier de Yaoundé j'avais évoqué quelques unes de ses actions.

## **Monsieur le Secrétaire Permanent,**

Loin de moi l'intention d'orienter les conclusions de l'évaluation que vous vous apprêtez à faire, permettez-moi une fois encore de réitérer ici la détermination du Gouvernement à lutter sans faille contre les criminels de tous bords, appliquant ainsi les très hautes orientations du **Président de la République, Son Excellence Monsieur PAUL BIYA** dont le leitmotiv est « TOLERANCE ZERO » en matière de criminalité financière.

De 2008 à 2019 le Gouvernement de mon pays a donc mené plusieurs actions dont les plus saillantes sont :

- Le renforcement des capacités opérationnelles de l'ANIF, ce qui a conduit à son admission au Groupe Egmont en 2010 où il joue un rôle majeur ;
- La participation active à toutes les actions qui ont abouti d'abord à la modification du Règlement CEMAC en 2010, puis à l'adoption d'un nouveau texte de référence le 11 avril 2016 ;

- L'adoption en 2009 d'un arrêté portant sur la déclaration automatique à l'ANIF des transactions en espèces ou par titres au porteur dont le montant est supérieure ou égal à 5 millions
- Plusieurs sessions de sensibilisation et de formation des différents acteurs en charge de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- L'adoption de la loi N°2011/028 du 14 décembre 2011 portant création du Tribunal Criminel Spécial qui statue sur les cas de détournement des fonds publics, qui, comme vous le savez, est l'une des infractions sous jacentes au blanchiment les plus récurrentes au Cameroun;
- L'adoption de la loi N°2014/028 du 23 décembre 2014 portant sur la répression des actes de terrorisme au Cameroun dont la particularité est qu'elle comble le vide constaté lors de l'évaluation

de 2008, en ce qui concerne la responsabilité pénale des personnes morales,

- La création, et surtout l'opérationnalisation des tribunaux militaires qui, selon la loi sus évoquée sont compétents pour connaître des cas de financement du terrorisme.

Au plan opérationnel, on observe également des évolutions majeures qui attestent du dynamisme de notre dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A titre d'illustration, en 2008, année de la première évaluation mutuelle, nous avons enregistré 83 déclarations de soupçon. Ce chiffre est passé entre autres, de 119 en 2009, 124 en 2010, 128 en 2011, 618 en 2017, à 670 en 2018.

L'augmentation considérable de ces déclarations de soupçon est la preuve que les institutions financières, les banques notamment qui en sont les principaux déclarants, maîtrisent de mieux en mieux les diligences qui sont les leurs en matière de



lutte contre blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le même ordre d'idées, en 2008, l'ANIF a transmis aux autorités judiciaires compétentes 29 dossiers, ce chiffre est allé en croissance permanente pour atteindre 164 en 2017 et 183 en 2018.

Les autorités de poursuites, dans leurs enquêtes, font aussi preuve de beaucoup de maîtrise de la problématique du blanchiment, même si l'on note que les décisions rendues sur les dossiers de l'ANIF ne concernent davantage que les infractions sous jacentes

Au plan de la coopération internationale, l'ANIF est membre du Groupe Egmont, depuis 2010, comme je l'ai dit plus haut et l'appartenance à ce forum lui donne un large accès à l'information auprès de 160 pays que compte le Groupe Egmont.

Ces résultats, que vous aurez l'occasion de vérifier et d'apprécier à juste titre lors de votre évaluation, montrent à suffisance la

volonté, la détermination du Gouvernement à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

**Mesdames et Messieurs**

**Chers participants**

Je vous invite à suivre, avec une attention soutenue, les présentations qui vous seront délivrées, de sorte que vous soyez bien outillés pour répondre à toutes les diligences qui nous seront exigées lors de cette évaluation mutuelle.

Sur ce je déclare ouverts les travaux du séminaire de pré-évaluation du dispositif camerounais de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Je vous remercie de votre aimable attention./.

